



LUTTE CONTRE LE FRELOIN ASIATIQUE

La commune de Saint-Julien-lès-Metz, comme beaucoup de communes en France, a constaté une recrudescence de nids de frelons asiatiques. Ceux-ci ont été visibles à l'automne, au moment de la chute des feuilles. Pas moins d'une dizaine de nids ont été traités depuis. **Nous avons besoin de vous afin de pouvoir lutter contre la prolifération de cet insecte.**



Caractéristiques

Le frelon asiatique se distingue facilement du frelon européen par sa taille et sa couleur. Ses pattes sont jaunes contrairement à son homologue européen qui a les pattes marrons. Depuis 2016, le frelon asiatique figure sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne.

Impact

Depuis 2016, le frelon asiatique figure sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. Il n'a pas de prédateur naturel et décime les abeilles et les insectes en général.

Comment limiter sa prolifération ?

- 1 Lorsque vous apercevez un nid, merci de le **signaler à la mairie** soit par téléphone au 03 87 74 07 17 ou par mail : contact@saintjulienlesmetz.fr. Veuillez à ne pas vous approcher et ne pas le détruire vous-même.
- 2 Si le nid se trouve sur le domaine public, un professionnel interviendra afin de traiter le nid. Dans le cas où, le nid se trouve **sur le domaine privé, il appartient au propriétaire du terrain de faire le nécessaire et de contacter un professionnel.**
- 3 **Conseil :** installer des pièges sélectifs afin de limiter la multiplication d'individus et de ne pas mettre en péril les autres insectes. Le piégage se fait au printemps lorsque les fondatrices cherchent un lieu pour établir leurs nid.

**Chaque signalement compte ! Ensemble luttons
contre la prolifération du frelon asiatique !**